



16 Avril 2026

# OÙ EN EST BROMO ?

La consultation du CSE-Central d'Airbus DS SAS a officiellement débuté le 24 février. Le processus est lent, il n'y a pas de nouveauté, sauf sur un point : quasiment tous les salariés savent maintenant s'ils sont « Bromo » ou « Non Bromo ». Nous vous rappelons ici un certain nombre d'éléments sur ce qu'est Bromo et sur le processus en cours.

## CALENDRIER OFFICIEL : (sous réserve de tenue du planning)

J0 (« Jour 0 ») : transfert des salariés Non Bromo dans une nouvelle société (« NewCo FR ») : 01/07/2027

J1 (« Jour 1 ») : les salariés Bromo restent dans la société Airbus DS SAS qui change de nom et d'actionnaire, et devient la filiale française (Natco FR) de la JV « Bromo » : 01/10/2027

## BROMO EN CHIFFRES

	Part Airbus	Part Thalès	Part Leonardo	Total Bromo
<b>Part du capital</b>	<b>35%</b>	<b>32,5%</b>	<b>32,5%</b>	
<b>Entités concernées</b>	Space Systems CI - Space Digital Fonctions centrales	TAS - France Telespazio - France Thales SESO	TAS Italie Télespazio - Italie BU Leonardo Space (*)	
<b>Chiffre d'affaire 2024</b>	<b>3,3 Md€</b>	<b>3,1 Md€</b>		<b>6,4 Md€</b>
Dont Satellites	2,5 Md€ (Space Systems)	2,2 Md€ (TAS + SESO + BU Leonardo Space)		4,7 Md€
Dont Services Spatiaux	0,8 Md€ (CI - Space Digital)	0,9 Md€ (Telespazio)		1,7 Md€
<b>Part du CA dans Bromo</b>	<b>54%</b>	<b>26%</b>	<b>20%</b>	
<b>Effectif</b>	<b>13 300</b>	<b>8 136</b>	<b>3 936</b>	<b>25 372</b>
<b>Part des effectifs dans Bromo</b>	<b>52%</b>	<b>32%</b>	<b>16%</b>	
<b>Principaux établissements</b>	Toulouse, Elancourt, FHN, Brême, OTN, MAD, STV, PO	Toulouse, Cannes, Charleroi	Rome, Florence	

(\*) Inclut notamment l'équipementier Selex Galileo



**La CFDT propose à ses followers un webinar**

**Mardi 21 avril de 13h à 13H45**

**via le lien en page d'accueil**

**intranet** [sites.google.com/airbus.com/cfdt-ads](https://sites.google.com/airbus.com/cfdt-ads)

Si vous n'êtes pas encore *follower* rejoignez le groupe [DL-info-CFDT-ADS](#) pour y assister aussi, c'est gratuit et sans engagement !

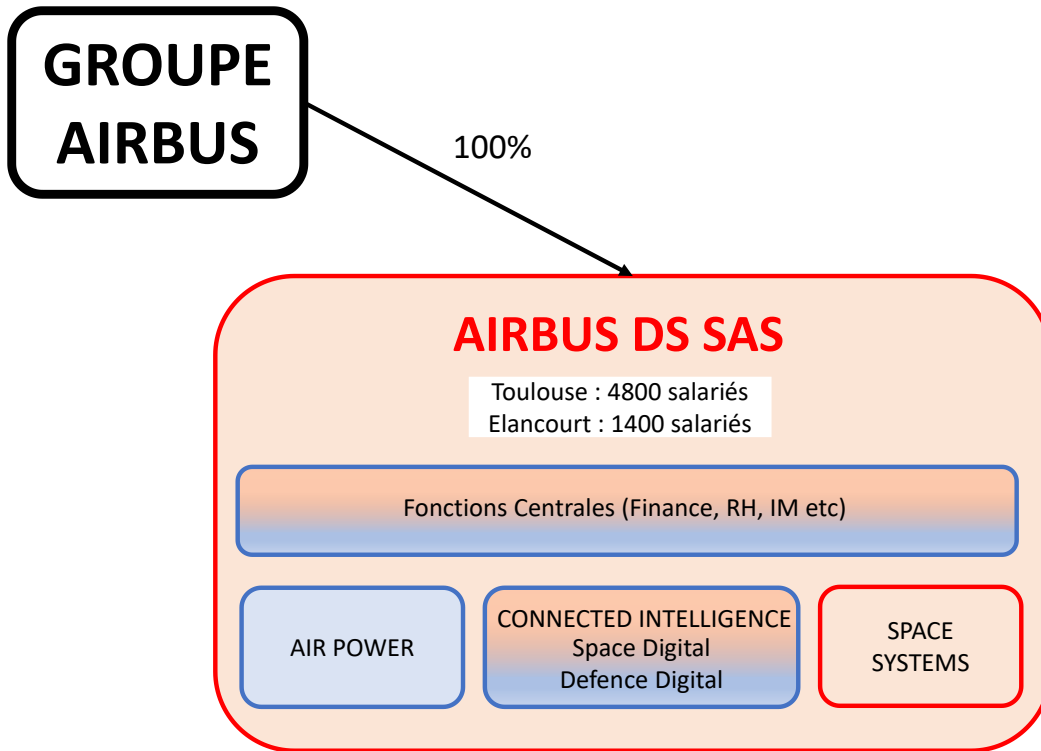
**UNE ENTREPRISE EUROPÉENNE ...  
MAIS SURTOUT FRANÇAISE !**

Nb de salariés	Total	Proportion
France	9 567	38%
Italie	5 045	20%
Allemagne	4 575	18%
UK	2 815	11%
Espagne	1 888	7%
Autres	1 482	6%
<i>Total</i>	<i>25 372</i>	<i>100,0%</i>

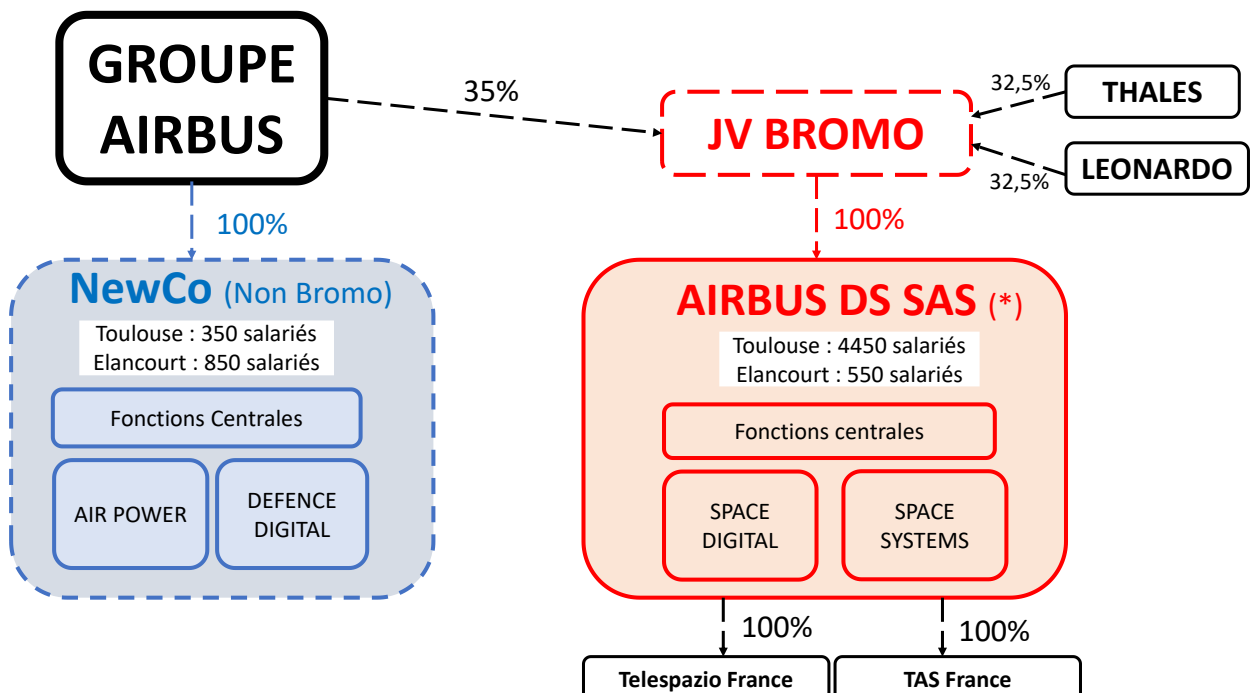
A noter que Toulouse concentrera près de 30% de l'effectif total, avec les 2 établissements ADS et TAS.

**LE PROCESSUS EN COURS EN FRANCE**

**AVANT LE CARVE-OUT**



**APRÈS LE CARVE-OUT ET LA CRÉATION DE LA JV**



(\*) : la société Airbus DS SAS sera appelée à changer de nom, mais continuera d'exister malgré le changement d'actionnaires.

## LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES

**Rappel** : il ne faut pas confondre structure juridique et organisation :

- Actuellement, les salariés d'Airbus DS en France ont pour employeur **la société Airbus DS SAS**, filiale à 100% du groupe Airbus. **C'est la structure juridique**. Le statut social des salariés ainsi que les IRP (Instances Représentatives du Personnel : CSE-E, CSE-C) sont liés à l'entité légale = la société Airbus DS SAS.
- Ces salariés d'Airbus DS SAS sont répartis entre les 3 business units (Air Power, Connected Intelligence, Space Systems) et les fonctions centrales (Finance, RH, Informatique etc) de la division Airbus DS. **La division Airbus DS est une organisation, et non une structure juridique**. Elle regroupe des salariés de différentes entités légales, en France (Airbus DS SAS mais aussi les filiales telles que SLC, Cyber, ACS) et en Europe (Airbus DS GmbH en Allemagne, Airbus DS Limited en UK etc). **Le Comité Européen Airbus DS (ECADS) est la seule IRP de niveau division**, il est présidé par Mikaël Schöllhorn, le CEO de la division.

### Conséquences juridiques pour les salariés « Non Bromo » :

- A partir de J0, ils seront transférés dans la nouvelle société (NewCo FR), sans possibilité de le refuser. Ils changent d'employeur tout en restant dans le groupe Airbus.
- Cette société restera soumise au droit social français ; elle restera vraisemblablement dans la branche métallurgie et donc soumise à la Convention Collective de la Métallurgie.
- Il faudra faire des élections pour constituer un ou plusieurs nouveaux CSE-E, et le cas échéant un CSE-C, selon que la nouvelle société sera organisée en un établissement unique ou plusieurs établissements. *NB : les salariés Non Bromo sont plus nombreux en région parisienne. De plus, sur Toulouse ils sont dispersés géographiquement sur les bases aériennes, à Blagnac, à Saint Martin, au Palays. Il est donc possible que la Direction opte pour une structure à un seul établissement, donc un seul CSE, vraisemblablement localisé dans ce cas en région parisienne.*
- Les accords collectifs qui définissent le statut social des salariés doivent être renégociés dans les 15 mois suivant le transfert des salariés dans la nouvelle société. **Les anciens accords sont maintenus pendant cette phase de négociations**. Sans signature de nouveaux accords dans les 15 mois, les anciens (ceux d'Airbus DS SAS) cesseraient de s'appliquer, et le statut social se limiterait à la convention collective.
  - ⇒ Les accords de Groupe s'appliqueront de façon pérenne si la nouvelle société entre dans le Périmètre d'Application des Accords (PAA), ce qui relève d'une décision de la Direction. *La CFDT souhaite que la Direction de la nouvelle société s'engage à adhérer au PAA dès que possible, afin que les salariés de la nouvelle société gardent le bénéfice de tous les accords de groupe, notamment Intéressement, Participation, Epargne Salariale, ainsi que l'accord de statut social RELOAD.*
  - ⇒ Les accords d'entreprise tombent. *La CFDT revendiquera le maintien des avantages acquis chez Airbus DS SAS, en particulier la surcomplémentaire Santé/ Prévoyance.*

Maintien temporaire:

- Accords de Groupe: Reload, Santé/Prévoyance (IPECA)  
Participation, Intéressement
- Accords Airbus DS: surcomplémentaire santé

Elections  
professionnelles

Renégociation des accords applicables à la NewCo  
« Non Bromo »

J0

Création nouveau(x)  
CSEs/CSE-C

J0+15 mois max

## Conséquences juridiques pour les salariés « Bromo » :

- A partir de J1, la société Airbus DS SAS change d'actionnaires (et probablement de nom), et quitte le Périmètre Social du Groupe Airbus, puisque n'étant plus détenue majoritairement par Airbus. Les salariés ne changent pas d'employeur, même si la société change de nom et d'actionnaires.
- Les Instances Représentatives du Personnel (CSE-E, CSE-C) y restent en place, et les Délégués Syndicaux gardent leur mandat. La société Airbus DS SAS quitte le périmètre de l'ECADS. *La CFDT demande la création d'un Comité Européen « Bromo » dès la création de la JV et le transfert de toutes les sociétés concernées (Airbus DS, TAS, Telespazio etc).*
- Les accords d'entreprise continuent de s'appliquer.
- Les accords de groupe ne sont plus applicables. Les accords de remplacement doivent être négociés dans les 15 mois. **Les anciens accords sont maintenus pendant cette phase de négociations**, sauf pour les accords de type Intéressement, Participation, Epargne Salariale, qui ne peuvent pas s'appliquer à une société détenue à moins de 50% par le Groupe.
  - ⇒ *La CFDT demande à la Direction de mettre en place des accords d'intéressement, participation, et Epargne Salariale dès création de la JV.*
  - ⇒ *La CFDT demande à la Direction de transposer les autres accords de groupe (Statut social Reload, Santé/Prévoyance etc) en accords société dès la création de la JV et le transfert d'Airbus DS SAS dans cette JV.*

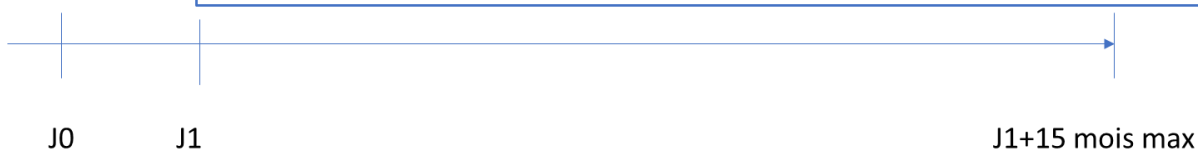
Maintien temporaire:

- Accords de Groupe: Reload, Santé/Prévoyance (IPECA)
- Accord Airbus DS lié à un accord de groupe : surcomplémentaire santé

Accords Participation/Intéressement non maintenus

Renégociation des accords de Groupe applicables à ADS SAS devenue Bromo FR

Maintien des CSE-Es/CSE-C existants avec adaptations  
Maintien des accords Airbus DS non liés à un accord de groupe



**QUE VOUS SOYEZ BROMO OU NON BROMO,  
LA CFDT EST ET RESTERA À VOS CÔTÉS.**

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS?  
CONNECTEZ VOUS !  
Mardi 21 avril de 13h à 13H45  
Voir le lien en [page d'accueil intranet](#).**



**PLUS D'INFOS ? SUIVEZ-NOUS !** G groupe: [DL-info-CFDT-ADS](#)

**UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS !** Mail : [CFDT\\_ADS@airbus.com](mailto:CFDT_ADS@airbus.com)